

Compte rendu de l'Apéro Citoyens du 5 décembre 2024 : Plan Communal de Sauvegarde

Présents : Claire ARNOULT, Nicole BAILEY, Jean BEHAR, Alain CHAUVIN, Isabelle COTTE, René COURSIERES, Jeanne DAMERY, Claire DAVIENNE, Nicole ECHEVERRIA, Jamel FATHI, Cathy GREZES, Nicolas IZARD, Gérard LANOYE, Lisa MATZ, Nathalie MULET; Théo NOORDEWIER, Jean-Christophe PAUCHET, Julie RIGOU, Doug et Louise RILEY, Annie ROUFFIAC, Catherine SAMUEL, Claire SIMON, Patricia SINGEOT, Thierry VIGNOLLES, Annie et Christian VIGUIE

Ordre du jour : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – L'ENTRAIDE EN CAS DE CRISE

La séance est ouverte par Catherine SAMUEL, au nom des membres du groupe de travail ayant élaboré le projet qui va être présenté. Il s'agit d'un travail important, à l'issue duquel un document d'une cinquantaine de pages a été produit. Ce document a été envoyé à la Préfecture, au SDIS, etc. ; il est donc référencé en tant que tel. Cependant, il n'a évidemment rien de définitif, et il est soumis aujourd'hui à la réflexion et aux propositions d'amélioration de tous.

L'organisation de la séance est prévue ainsi :

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de VAOUR (durée prévue 1h)
- Pause
- Répartition en groupes de travail de 5 personnes pour réflexions et propositions ;
- Synthèse des réflexions.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

C'est un document obligatoire à produire auprès de la Préfecture.

En cas d'événement **extrêmement grave** de type climatique (sécheresse excessive, inondations, etc.), géologique (séisme ou autre), incendie, explosion ou toute autre catastrophe impactant la vie de la commune sur une longue durée, la Préfecture peut décider de déclencher le PCS afin d'assurer au maximum la sauvegarde de la population.

Il s'agit d'alerter, prévenir, informer les populations concernées sur le danger, les moyens d'y faire face, les consignes à respecter impérativement. Le Maire est décideur des opérations à déclencher, en relation très étroite avec les services de la Préfecture, et selon des procédures bien établies.

Pour VAOUR, le groupe de travail a prévu le découpage de la commune en 12 secteurs. Chaque secteur devra avoir au moins deux référents qui devront suivre une formation pour informer, porter secours, aider aux évacuations éventuelles, et faire le lien avec le PC de la Mairie.

L'ensemble des présents s'accorde à dire que ce PCS est indispensable, qu'il demande beaucoup de temps et de travail pour sa mise en place, et que le groupe de travail est à féliciter.

Moyens de communication en cas d'événement déclencheur du PCS :

- Sirène des Pompiers : ne fonctionne plus. On nous dit qu'elle peut être réparée. Et si elle fonctionnait, que signifient les diverses sonneries ?
- Diffusion de messages d'alerte : par mail ? par SMS ?

La communication devient alors le centre des discussions. Catherine indique qu'une prochaine réunion citoyenne est prévue sur ce sujet, et demande la poursuite des réflexions sur le PCS.

Mais considérant que des moyens de communication adéquats et irréfutables sont forcément indispensables au bon déroulement d'un PCS, une bonne partie des présents prend la parole pour en dénoncer les dysfonctionnements sur la commune :

- Difficultés actuelles de réseau Internet (plusieurs pannes de durée relativement longue),
 - Difficultés permanentes dans plusieurs zones de la commune pour la téléphonie mobile par manque d'antenne relais.
- Ces difficultés rendent aléatoires et même utopiques, les communications entre la Préfecture et la Mairie, les informations préventives, les ordres d'actions curatives (évacuations, secours aux habitants, etc.). Une précision est toutefois apportée : tant que les réseaux de communication ne sont pas coupés, le centre opérationnel du PCS (la Mairie) peut les utiliser, ainsi que les habitants non impactés par les dysfonctionnements et difficultés actuels.
 - Déjà, actuellement, l'ADMR a hélas pu constater que les moyens d'alerte, dont disposent un nombre conséquent de personnes âgées en perte d'autonomie, ne fonctionnent pas dans certaines zones, soit par manque de réseau Internet momentanément ou permanent, soit par manque de réseau GSM. Ces personnes sont donc en position de danger grave.
 - Au-delà des services de l'ADMR, des personnes âgées dans l'assistance (dont certaines vivant seules) disent leurs difficultés et leur angoisse, soit face aux dysfonctionnements ci-dessus, soit face tout simplement à l'utilisation des moyens informatisés et de plus en plus sophistiqués de communication.
 - Les Pompiers eux-mêmes, qui travaillent dorénavant avec des tablettes, disent avoir des difficultés pour communiquer avec leur plate-forme au cours de leurs interventions.
 - Dans les conditions actuelles, certaines personnes pressenties pour devenir référentes du PCS envisagent de ne pas donner suite.

Les débats, un peu trop passionnés, dépassent vite les efforts et la bonne volonté des personnes chargées de présenter le projet pour tenter d'apaiser le climat.

Considérant que l'objet de la réunion est détourné (recentré sur la communication et non sur le PCS), certaines personnes refusent de poursuivre et quittent l'assemblée...

Plusieurs réactions de participants après ces départs :

- Même si les idées divergent, il n'y a pas de raison de refuser la discussion.
- Le débat actuel n'a rien à voir avec un manque de confiance envers la municipalité.
- Il ne peut pas y avoir de PCS sans les moyens de communication suffisants.
- Il faut continuer, félicitations au groupe de travail.
- On ne peut pas parier que sur la bonne volonté des gens. Il faut une organisation.
- Les référents ont un rôle très limité, pas universel.

- Pourquoi ne pas se doter d'un drone pour aller inspecter le lieu des catastrophes ?
- Vivement une réunion sur le sujet de la communication (démocratie participative...)

Point subsidiaire : Date et heure des cafés citoyens

Une nette préférence est mentionnée pour que les cafés citoyens se déroulent le samedi matin. Le positionnement en soirée un jour de semaine est plus perturbant.

Gérard exprime son vif regret que la deuxième partie habituelle des cafés Citoyens, celle où les participants font part de leurs demandes et fixent l'ordre du jour de la réunion suivante, n'ait pas eu lieu.

L'organisation prévue ayant été bouleversée, la séance levée à 20h.